

CONCOURS FACEBOOK — TABLE GOURMANDE EN COLLABORATION AVEC DOYON DESPRÉS

Plateforme de diffusion : Facebook

Durée du concours : 2 au 9 novembre 2023

PRIX

Le gagnant du concours Table gourmande se verra remettre une carte-cadeau de 250 \$ offerte par Doyon Després (applicable en ligne et en magasin).

RÈGLEMENTS

Conditions de participation

Aucun achat n'est requis. Pour participer au concours organisé par Québec Table Gourmande, vous devez être abonné aux pages Facebook de *Québec Table Gourmande* et de *Doyon Després*, en plus de commenter la publication du concours en mentionnant dans lequel des restaurants participants à Québec Table Gourmande vous avez effectué une réservation. La personne devra également identifier une personne parmi ses abonnés avec qui il compte participer à Québec Table Gourmande d'ici au 19 novembre 2023.

Admissibilité

Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Les employés de Québec Table Gourmande, ceux de ses agences de publicité et de promotion, de même que ceux des fournisseurs du prix ou ceux de toute autre partie visée directement ou indirectement par le concours, ainsi que leurs parents et les personnes du même domicile ne peuvent pas participer au concours.

Durée du concours

Le concours débutera le jeudi 2 novembre 2023 à 8 h, heure de l'Est, et se terminera le jeudi 9 novembre 2023 à 1 00, heure de l'Est.

Attribution du prix

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort parmi les membres répondant aux critères d'admissibilité énoncés au présent règlement. Le concours comporte :

- Une carte-cadeau Doyon Després d'une valeur de 250 \$ pourra être récupérée au 174, Grande Allée Ouest, Québec (Qc) G1R 2G9 ou acheminée par voie postale au gagnant(e) au cours des semaines suivant le tirage.

Pour les achats auprès de Doyon Després (en magasin et en ligne). Cette carte ne peut être retournée ou échangée contre de l'argent, et elle ne peut être utilisée pour payer le solde d'une carte de crédit. Les retours de marchandise achetée avec la carte seront crédités à la carte seulement. Doyon Després se réserve le droit d'annuler la carte si elle est obtenue illégalement (y compris par fraude).

Désignation du gagnant du prix

Le tirage aura lieu au 174, Grande Allée Ouest, Québec (Qc) G1R 2G9, le 9 novembre 2023 à 16 h, heure de l'Est.

Média utilisé pour aviser le gagnant

Le gagnant sera sélectionné et annoncé sur la page Facebook de Québec Table Gourmande dans un délai de 48 heures suivant le tirage.

Réception du prix

Le gagnant devra transmettre, dans les 48 heures suivant l'annonce du fait qu'il a remporté le concours, l'information qui lui sera demandée pour valider son identité. Pour ce faire, le gagnant devra contacter l'équipe de Québec Table Gourmande via la messagerie privée de Facebook.

Québec Table Gourmande se réserve le droit de tirer un nouveau gagnant en cas de non-réponse suivant les 48 heures accordées. Si ce nouveau gagnant ne se manifeste pas à son tour, le prix du concours sera déclaré comme non réclamé.

Suivant la vérification de l'admissibilité du gagnant au concours, ce dernier sera contacté à l'adresse courriel fournie par le gagnant. L'organisation utilisera l'adresse courriel info@eventouch.ca pour entrer en contact avec le gagnant.

Le gagnant aura par la suite 5 jours suivant l'envoi de courriel pour y répondre directement, ou joindre l'équipe de Québec Table Gourmande par téléphone.

Le participant ne sera pas déclaré officiellement gagnant tant que les vérifications pertinentes ne seront pas effectuées.

Promotion et publicité

En acceptant le prix, le gagnant autorise Québec Table Gourmande, les organisateurs du concours, et son partenaire Doyon Després, à utiliser son nom, son adresse (seule la ville de résidence sera communiquée), sa photo ou son image, ou toute déclaration concernant le concours, à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme d'indemnisation. Le nom du gagnant sera déclaré sur le site Web de Québec Table Gourmande.

Litige

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Renseignements généraux

Québec Table Gourmande se dégage de toute responsabilité en cas d'inscriptions perdues, volées, retardées, endommagées, incomplètes ou mal dirigées, de virus sur le site Web ou de bogue informatique pendant le concours, de défaillance ou de problème technique de réseau ou de ligne téléphonique, de systèmes informatiques, de serveurs, de fournisseurs d'accès Internet, d'installations ou de matériel informatique ou de logiciels, de toute erreur ou retard de transmission de courriels ou d'autres envois électroniques transmis par ou à Québec Table Gourmande ou à ses agents à la suite de problèmes techniques sur Internet ou sur tout autre site Web, ou de toute combinaison des facteurs énumérés précédemment, y compris toute blessure ou tout dommage causés à tout participant ou à toute autre personne liée à l'informatique ou résultant d'une participation au jeu, y compris l'utilisation du site Web du concours ou de la transmission et de la réception de courriels.

Sans restreindre la portée du règlement de ce concours, Québec Table Gourmande se réserve le droit, à son entière discrétion (sous réserve de l'approbation, s'il y a lieu, de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec), de modifier, suspendre ou terminer le concours en tout ou en partie (et, à sa discrétion, de déterminer un ou des gagnants parmi les participants inscrits) si, pour quelque raison que ce soit, selon l'opinion de Québec Table Gourmande, le concours ne se déroule pas normalement, notamment en raison de falsification, d'une intervention humaine non autorisée, de fraude, de violation au règlement du concours, d'erreurs ou de défaillances techniques ou d'un virus, d'un bogue informatique ou de toute autre cause pouvant altérer la sécurité et l'administration du concours ou leur nuire.

Québec Table Gourmande se réserve le droit de remplacer un article par un autre de valeur égale ou supérieure. En cas d'indisponibilité du prix, Québec Table Gourmande expédie le modèle qui s'en rapproche le plus.

Toute tentative visant à endommager délibérément un site Web, à obtenir l'accès non autorisé à l'ordinateur d'une autre personne ou à nuire au bon déroulement du concours constitue une infraction à la loi, et, dans l'éventualité où une telle tentative serait perpétrée par une personne, Québec Table Gourmande se réserve le droit, outre de disqualifier cette personne du concours, d'exercer pleinement un recours en dommages-intérêts permis par la loi, y compris, si jugé approprié, une procédure criminelle.

Les renseignements personnels recueillis à propos des participants inscrits à ce concours sont utilisés aux fins de ce concours et pour participer à d'éventuels sondages sur Internet avec ou sans rémunération. Cependant, en aucune autre circonstance, les renseignements personnels recueillis ne seront envoyés à de tierces parties.

Ce concours n'est pas associé, géré, approuvé ou commandité par Facebook. Toute personne participant au concours ne peut tenir Facebook responsable en cas de problème. Les participants acceptent les conditions d'utilisation de Facebook.